

PRÉAMBULE

Très intéressé par tout ce qui touche l'aménagement et le réaménagement du Parc Jean-Drapeau depuis plus de 30 ans, Mark London a publiquement pris position à de nombreuses reprises depuis 2013 au sujet du Plan d'aménagement et de mise en valeur de l'île Sainte-Hélène, tant à travers des lettres d'opinions publiées dans différents médias qu'à travers des lettres aux élu(e)s.

Dès l'annonce de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal au sujet du plan directeur du Parc Jean-Drapeau 2018-2028, monsieur London s'est appliqué à développer un mémoire afin de partager sa vision, son expérience et sa connaissance du Parc Jean-Drapeau. Il espérait d'ailleurs venir présenter lui-même son mémoire, en personne, dans le cadre des consultations.

Malheureusement, monsieur London a reçu un diagnostic de maladie grave en avril dernier et a dû être hospitalisé rapidement. Malgré sa maladie, ses traitements agressifs et ses hospitalisations, Mark a continué de travailler à la rédaction de son mémoire et a échangé avec nous, par courriel, ses réflexions au sujet de ce lieu unique et de son réaménagement. Au fil de nos échanges, nous avons pris l'engagement auprès de Mark de déposer, en son nom, son mémoire dans l'éventualité où il ne pourrait le faire lui-même.

Le 20 juillet dernier, Mark nous acheminait une version révisée de son mémoire et nous partageait à nouveau ses plus récentes réflexions. C'est cette dernière version reçue avant son décès, le 19 août 2018, que nous déposons aujourd'hui auprès de l'OCPM.

Dans un de ses courriels, Mark nous écrivait ceci: "I'll just have to trust that the people of Montreal, if given the chance to participate, will make wise choices for the future."

Julie Bélanger, spécialiste de l'héritage d'Expo 67

Dinu Bumbaru, directeur des politiques, Héritage Montréal

Daniel Chartier, architecte paysagiste

Roger La Roche, historien

Le 20 juillet 2018

L'avenir du parc Jean-Drapeau

Mémoire soumis par Mark London à l'Office de consultation publique de Montréal

Entre 1989 et 1993, j'ai coordonné l'élaboration du Plan directeur du site de l'Expo 67 pour la Ville de Montréal, adopté par le conseil municipal en 1993. Pendant cette période, j'ai aussi collaboré à l'aménagement de la partie sud de l'île Sainte-Hélène ainsi qu'à l'implantation de la plage Doré, du Casino de Montréal et de la Biosphère.

Dans ce mémoire, je :

1. Résume quelques faits saillants du plan directeur de 1993 et des améliorations connexes, soulignant certains points qui semblent avoir été négligés ou ignorés.
2. Commente la façon dont le site a évolué depuis.
3. Fais quelques suggestions pour le futur.

J'aurais aimé témoigner à l'OCPM, ainsi que rencontrer le nouveau conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau. Malheureusement, des problèmes de santé m'empêchent de venir à Montréal dans les prochains mois depuis mon domicile actuel au Massachusetts.

1. Le Plan directeur de 1993 et les efforts de mise en valeur de 1988 à 1993

Voici un court résumé des faits saillants du Plan directeur de 1993 et des efforts de mise en valeur poursuivis entre 1988 et 1993. Je recommande fortement que l'OCPM et le Conseil d'administration de la Société lisent attentivement le Plan directeur, y compris son résumé-affiche.

Lorsque nous avons commencé à travailler sur la mise en valeur du site de l'Expo à la fin des années 1980, les deux îles étaient un fatras d'activités et de paysages. Certaines zones étant activement utilisées et d'autres abandonnées. En 1988, le maire Doré annonce sa volonté de donner une nouvelle vocation au site.

Cette transformation découle d'une volonté de la Ville d'établir des lignes directrices claires de planification et de gestion du site afin d'éviter le développement à la pièce observé à répétition au cours des décennies précédentes. La Ville voulait s'assurer que, dorénavant, le processus de planification de ce site stratégique représente les plus larges intérêts publics, plutôt que ceux de sociétés paramunicipales qui trop souvent géraient le site en fonction du rendement financier à court terme. C'est pourquoi l'effort de planification relevait du Secrétaire général de la Ville et a été dirigé par un comité directeur composé non seulement de représentants des paramunicipales et des divers

services de la Ville, mais a été soutenu par un comité d'orientation regroupant des professionnels éminents représentant un large éventail de compétences. L'exercice a aussi bénéficié d'un important processus de consultation publique.

Aussi nostalgique que tout le monde fût pour l'Expo 67, nous avons conclu que cela serait une erreur d'essayer de créer une sorte de mini-réplique de l'Expo. Nous avons tous vécu la détérioration de Terre des hommes, qui ne pouvait être soutenue, même après avoir hérité de l'infrastructure, des bâtiments et de la renommée d'Expo 67. Il n'est vraiment pas viable de financer le genre d'opération nécessaire pour attirer suffisamment de visiteurs sur une base continue, sauf dans les principales destinations touristiques telles que la Floride ou la Californie avec leurs grandes populations voisines et où les investissements peuvent être amortis par une utilisation à long terme d'année. Ce n'est certainement pas faisable à Montréal avec sa courte saison estivale et dont le bassin de population et de touristes est relativement restreint. Nous avons conclu qu'il fallait adopter une approche très différente, réaliste, qui pourrait perdurer même avec un niveau d'utilisation plus modeste et réaliste.

Ainsi, nous avons conclu que le site devrait être un grand parc incluant des installations majeures à l'intérieur de pôles d'activité soigneusement délimités et accueillant des événements strictement limités dans le temps.

Donc, en 1992, l'ancien site d'Expo 67, les îles Ste-Hélène et Notre-Dame, est transformé en véritable « parc des Îles ». Le plus grand parc de Montréal doit célébrer le fleuve, comme le parc du Mont-Royal met en scène la montagne. Grâce à ce réaménagement et à la proximité d'une station de métro, ce lieu, aujourd'hui appelé parc Jean-Drapeau, est devenu le parc riverain naturel le plus facilement accessible aux Montréalais et constitue une destination majeure pour les visiteurs.

La transformation des deux îles vise à :

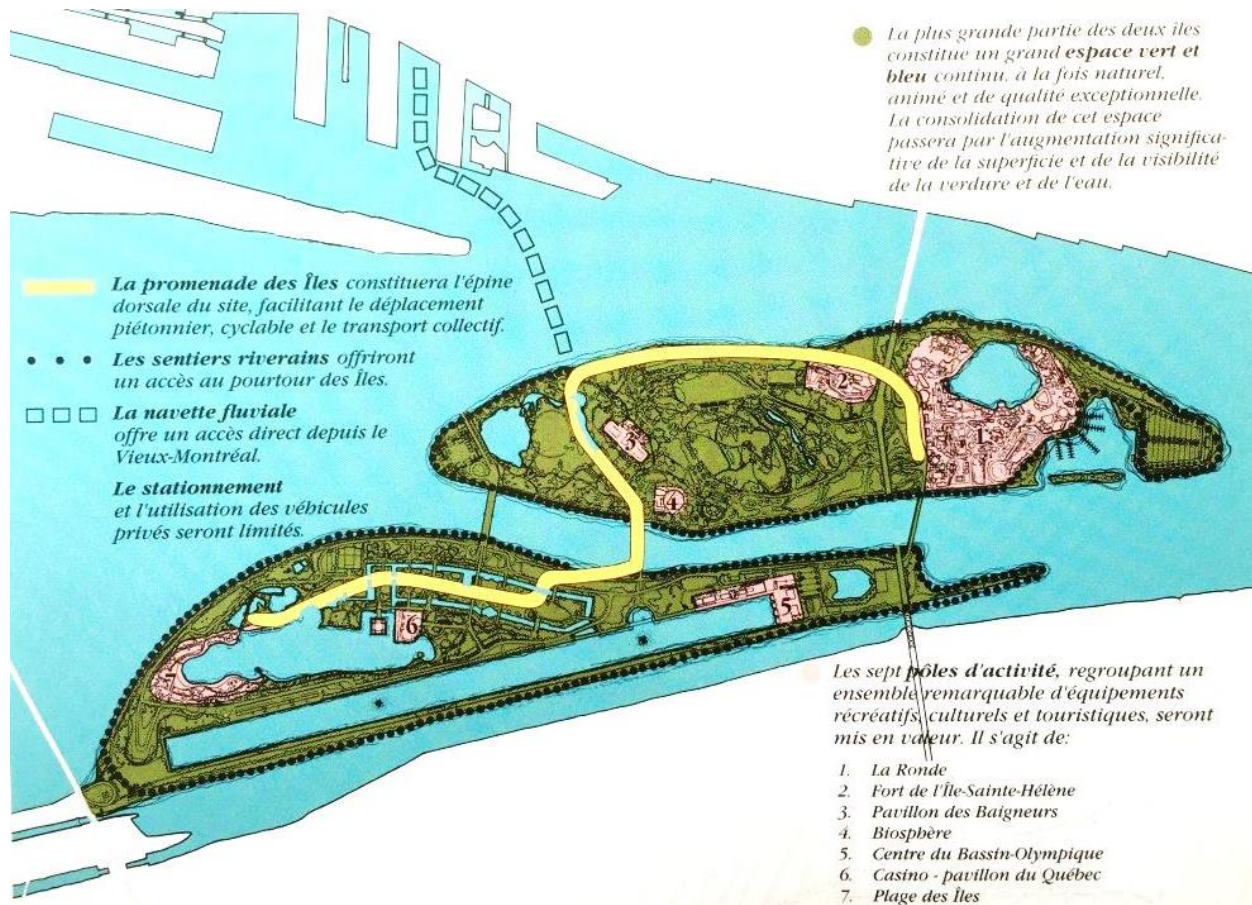
- Répondre aux besoins des Montréalais et des visiteurs, et
- Axer la mise en valeur sur l'eau et l'environnement, ce qui repositionne le site de l'Expo 67 à l'avant-garde des préoccupations de l'humanité.

Le réaménagement du site de l'Expo a été fondé sur un équilibre entre deux vocations : un grand parc vert et bleu ainsi qu'un lieu de grands équipements et événements.

- **Parc** : La plus grande partie du site devient un espace vert où les visiteurs peuvent profiter de l'environnement naturel et du contact avec la nature, comme dans tout autre grand parc. Un accent particulier est mis sur l'amélioration de l'accès au fleuve et la diversité des formes d'eau dans le parc. Une grande partie de l'effort mis en 1992 fut d'élargir considérablement l'espace vert et bleu sur la partie sud de l'île Ste-Hélène.



- **Équipements et événements** : Le site abritait déjà plusieurs grands équipements, tels La Ronde, le Vieux Fort, le bassin Olympique, et les piscines de l'Île-Sainte-Hélène. L'année 1992 a aussi été marquée par la construction de la plage Doré, la restauration de la Biosphère en Musée environnemental, et la transformation en Casino des pavillons de la France et du Québec, érigés pour Expo 67. Le site accueillait déjà de grands événements publics tels le Grand Prix et la Fête des Neiges.



Extrait du Plan directeur (1993) indiquant les espaces verts en vert, les pôles d'activité en rose, et la Promenade des Îles en jaune.

Le Plan directeur du parc insiste sur la nécessité de veiller à ce que les exploitants de grandes installations et événements n'agrandissent pas leur territoire d'intervention et n'augmentent pas leurs impacts sur le parc et ses usagers, en :

- Limitant l'installation d'équipements dans sept pôles d'activité dont le périmètre est minimisé,
- Limitant strictement les événements dans leur durée, c.-à-d. définir des périodes d'occupation aussi courtes que possible et ne laisser qu'un minimum de matériel sur place entre les événements,
- Surveillant et contrôlant strictement les impacts secondaires de ces installations et de ces événements, tels la circulation et le bruit.

L'organisation spatiale du parc, en définissant clairement les pôles d'activité entourés par l'espace vert et bleu continu, était aussi la base du plan de gestion. Les limites des pôles d'activité dans lesquels les opérateurs exercent un usage exclusif étaient délibérément petites, afin d'assurer que tout changement à la configuration de l'espace vert ainsi qu'aux moyens de déplacement véhiculaires, par transports en commun, ou piétonnier, et le stationnement fassent l'objet d'un accord mutuel, avec la Ville dans le siège du conducteur.

L'épine dorsale du parc est la Promenade des Îles, liant les sept pôles d'activité ainsi que l'espace vert et bleu au métro. Ce circuit inclut le belvédère Calder et devrait aussi se prolonger sur la rive nord de l'île Sainte-Hélène face au fleuve et à la ville. La promenade devrait servir éventuellement comme trajet d'un système de transport en commun.

Le Plan directeur propose également de célébrer l'Expo 67, en conservant la configuration de la partie centrale de l'île Notre-Dame avec son réseau de canaux, en restaurant la Place des Nations comme lieu principal de commémoration de l'exposition universelle et en préservant et en restaurant les immeubles monumentaux hérités de l'Expo.

L'élément clé de la mise en valeur était l'aménagement paysager de la partie sud de l'île Sainte-Hélène en tant qu'espace vert. Cet aménagement comprenait le verdissement du site avec un effort massif de plantation, une promenade entre le métro et le belvédère entourant la sculpture de Calder, des promenades sur les rives du fleuve, des bâtiments de service, des lieux conviviaux pour pique-niquer et se détendre, ainsi qu'un vaste amphithéâtre naturel pour accueillir des festivals de musique et la Fête des neiges.

Dans la troisième édition de Montréal en évolution, l'historien de l'architecture Jean-Claude Marsan dit de ce réaménagement : « *Il n'y a guère d'expérience sensorielle plus satisfaisante à faire à Montréal. On peut même affirmer, sans exagérer, qu'il se classe avec le parc du Mont-Royal de Frederick Law Olmsted et le parc de l'île Ste-Hélène, aménagé dans les années 1930 par Frederick Todd, parmi ce que Montréal a fait de mieux en architecture du paysage au cours de son histoire.* » En 1993, l'Association des architectes paysagistes du Canada décerne un Prix d'excellence national à cette transformation.

2. Depuis 1993

Malheureusement, le Plan directeur de 1993 fut peu respecté au cours des décennies subséquentes. La préoccupation centrale fut d'augmenter la fréquentation et surtout les revenus pour la Société du parc Jean-Drapeau et la Ville, plutôt que d'entretenir et de mettre en valeur les espaces verts et de protéger l'environnement. Ceci n'est pas surprenant, car le Conseil d'administration de la Société était presque exclusivement composé de gens d'affaires.

Dans les années suivantes, La Ronde et le stationnement sur la rive nord de l'île Sainte-Hélène furent loués à long terme à Six Flags. Cette décision élimine, limite ou complique sérieusement la possibilité de réduire le stationnement ou de compléter la Promenade des Îles jusqu'à La Ronde.

La Ville a vendu le Casino au gouvernement du Québec, y compris des terrains adjacents beaucoup plus étendus que ceux prévus au Plan directeur. Ceci a permis à Loto-Québec de construire un autre pavillon et de créer des aménagements, interventions ayant des impacts significatifs sur la nature des espaces verts et le fonctionnement du réseau pédestre. D'autres transformations pourraient aussi survenir sans que la Ville ne dispose d'un contrôle aussi direct.

La plaine des jeux, un espace ouvert qui faisait partie des aménagements conçus par Frederick G. Todd dans la partie historique de l'île Sainte-Hélène, a été clôturée afin de faciliter sa location. Ces interventions ont été effectuées sans la moindre considération pour le paysage et les usagers usuels du parc.

Les modifications les plus importantes touchent la partie sud de l'île Sainte-Hélène. Pendant deux décennies, cet espace vert a été maintenu en tant que parc naturel, tout en accueillant une gamme de festivals de musique ainsi que la Fête des neiges. Puis, en 2005, la Ville a construit une piscine temporaire dans l'amphithéâtre naturel pour les Championnats du monde de natation et n'a jamais restauré correctement le site.

Depuis 2006, la Société Parc-Jean-Drapeau a concentré ses efforts sur la location de l'espace à Evenko pour trois festivals de musique : Osheaga, Heavy Montréal et ÎleSoniq. La pelouse du Parterre était recouverte de gravier. Pendant les mois d'été, l'accès du public y était strictement réservé aux usagers payants, pendant des périodes très limitées. La Promenade des Îles était encombrée de roulottes et d'équipement. Une clôture prétendument « temporaire » était laissée en place à longueur d'année. La végétation a été abandonnée, devenant envahissante ou laissée morte. La maintenance était continuellement différée. L'étang était envahi de mauvaises herbes. La Place des Nations a été clôturée pour le stationnement et le stockage. Le site ressemblait à un gâchis, bien que ces problèmes soient généralement superficiels et faciles à résoudre.

En 2013, la Société parc Jean Drapeau travaillait sur un programme de mise en valeur du site pour le 375^e anniversaire de Montréal et le 50^e anniversaire de l'Expo 67 qui aurait rétabli la verdure selon le plan original, restauré la Place des Nations et prolongé les promenades riveraines tel que proposé dans le Plan directeur de 1993. Ces interventions se seraient situées dans la continuité de la création du Site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène et des études afférentes. L'administration municipale avait incorporé ces mesures dans son Programme triennal d'immobilisations et le Gouvernement du Québec avait accepté d'en payer la plus grande partie des coûts.

Mais, Evenko a convaincu les administrateurs de la Société et le Maire Coderre d'utiliser la presque totalité du financement qui aurait permis la mise en valeur de l'ensemble du parc pour modifier radicalement la partie sud de l'île Sainte-Hélène afin

d'augmenter la capacité des spectacles de 45 000 à 65 000 et de faciliter l'organisation de leurs trois festivals de musique. Ce changement au programme a forcé l'abattage d'un millier d'arbres et l'élimination de milieux naturalisés dans lesquels une faune abondante (poissons, mammifères, oiseaux...) s'était implantée. Le projet modifié a aussi requis la démolition, suivie d'un élargissement considérable de la promenade entre le pont du Cosmos, le métro et le belvédère. Le budget de 73,4 millions de dollars a été consacré directement ou indirectement au projet d'amphithéâtre, incluant l'infrastructure électrique et l'équipement technologique à la demande d'Evenko qui, m'a-t-on rapporté, « ne voulait pas investir ses propres fonds ».

Dans un premier temps, les médias ont répété les communiqués de presse trompeurs de la Société et de l'administration municipale disant que le projet « créerait » un amphithéâtre naturel. En réalité, cet amphithéâtre naturel existait depuis 1993. La proposition en maximisait la superficie, en le rendant beaucoup *moins* naturel qu'il ne l'était auparavant. Les communiqués fallacieux parlaient également de « créer » des promenades riveraines alors que ces dernières existaient déjà. Les communiqués affirmaient que seulement une moitié du budget était destinée à l'amphithéâtre alors que la seule raison de couper tous ces arbres matures, de remplir l'étang linéaire et les zones humides ainsi que de reconstruire la promenade en la surdimensionnant était de maximiser la superficie de l'amphithéâtre et des zones de service afférentes.

J'ai tenté sans succès de remettre ce projet en question, faisant valoir que c'était une erreur de consacrer plus de 70 millions de dollars d'argent des contribuables au bénéfice des promoteurs privés et de transformer un grand espace vert polyvalent en un lieu à fonction unique dont la capacité maximale ne serait utilisée qu'occasionnellement. (Il n'est pas nécessaire de paver un amphithéâtre en plein air : le Central Park de New York, les Plaines d'Abraham au Québec, et l'Esplanade de Boston ont tous d'énormes spectacles et festivals de musique qui se tiennent sur des pelouses.) Je craignais également que ces grands espaces pavés ne paraissent désespérément vides pendant la majeure partie de l'année alors qu'aucun événement ne les anime. J'ai dit qu'il serait beaucoup plus sensé de restaurer et actualiser le site en fonction du Plan de 1993 pour une fraction du coût, libérant ainsi des fonds pour restaurer la Place des Nations, pour prolonger les promenades riveraines et pour apporter d'autres améliorations au parc.

Projet Montréal s'est opposé aux plans et a voté contre cette métamorphose brutale lorsque cette dernière a été présentée au Conseil municipal. Ce projet n'avait suscité que peu d'intérêt du public avant que sa construction commence en mars 2017 et surtout avant qu'un peu plus d'un millier de grands arbres ne soient abattus. Le public comprenait enfin ce qui se passait. Valérie Plante, alors chef de l'opposition, dénonça vigoureusement le réaménagement de cet espace vert en un équipement essentiellement utilisé par quelques promoteurs privés. « *Ce sera un gigantesque amphithéâtre de béton. C'est comme si on voulait faire une deuxième place des Festivals, alors que le site devait mériter un aménagement plus léger et faire place à la nature* », fait valoir Mme Plante. (Le Devoir, 31 mars 2017). « Le massacre à la tronçonneuse » a fait les manchettes. Mais c'était trop tard.

Au moment de l'élection municipale du 5 novembre 2017, l'aménagement paysager était effacé. Tous les arbres et autres végétaux étaient disparus, tout comme les étangs et les deux bâtiments de service à côté du métro. Quelques mois plus tard, Luc, Ferrandez, responsable des parcs, a déclaré que, bien qu'il soit d'accord avec mes critiques du projet, il était trop tard pour reculer et ils allaient de l'avant avec le plan.

Malgré ces réserves, j'espère que ce projet de 70 millions de dollars sera activement utilisé et apportera des bénéfices à la population.

Peu de temps après, la mairesse Plante a annoncé que la Ville poursuivrait également le projet de l'administration Coderre de reconstruire les paddocks du circuit Gilles-Villeneuve à l'île Notre-Dame et respecterait le renouvellement du contrat, signé par l'administration municipale précédente, avec les organisateurs du Grand Prix. La Ville et le Gouvernement du Québec consacreront 60 millions de dollars au nouvel immeuble (s'il n'y a pas de dépassement de coûts) et les trois paliers de gouvernement fourniront 285 M\$ de subventions au cours d'un contrat de 20 ans... pour un événement qui ne dure que trois jours par année.

Cela signifie que 418 millions de dollars de fonds publics auront été dépensés essentiellement pour subventionner des entreprises privées et pour transformer de vastes zones d'un parc public à leur bénéfice, le tout décidé par une poignée de personnes sans consultation publique ou même transparence, après quoi la Ville préparera un plan directeur.

La théorie avancée est que ces projets privés fourniront des revenus qui subventionneraient les espaces verts et les activités récréatives. Cependant, l'amphithéâtre Evenko et les installations du Grand Prix font exactement le contraire, à savoir demander d'énormes investissements publics pour peu ou pas de revenus. L'augmentation du loyer d'Evenko suite à l'agrandissement de l'amphithéâtre sera fort probablement minime et, tel que mentionné ci-haut, les contribuables accorderont d'énormes subventions publiques annuelles au Grand Prix. Mon expérience professionnelle est que, comme pour les stades sportifs, les estimations fournies par les promoteurs concernant les retombées économiques sont généralement très exagérées. Il me semble que c'est le même genre de développement à la pièce qui prévalait avant la préparation du Plan directeur 1993.

Et tout récemment, l'administration municipale a nommé un nouveau conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, encore outrageusement dominé par des gens d'affaires.

3. Les recommandations

Une approche plus équilibrée et plus respectueuse de l'environnement permettrait de consolider le parc Jean-Drapeau comme destination de classe mondiale, un parc animé encore plus accessible et attrayant, à longueur d'année, pour les Montréalais et les visiteurs.

J'espère que l'OCPM réaffirmera une vision qui défend mieux l'intérêt du public pour ce site remarquable que ce nous avons constaté au cours des dernières années. Voici quelques recommandations.

Recommandation 1 : Mettre à jour le Plan directeur en confiant la responsabilité à la Ville plutôt que la Société.

Suite au dépôt des conclusions de l'OCPM, qui devront donner les grands axes d'orientation, le Plan directeur du parc Jean-Drapeau devra être remis à jour. Étant donné qu'il s'agit d'un parc public important pour tous les Montréalais, la révision du plan directeur ne doit pas être menée par la société paramunicipale responsable de l'exploitation du parc, excessivement obsédée par la génération de revenus, au détriment des autres critères et vocations. Cette responsabilité doit être assumée par la Ville elle-même, notamment par le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal et par la Division de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire, en collaboration avec la Société du parc Jean-Drapeau et le Conseil du patrimoine de Montréal. Comme en 1993, le processus de planification du Plan directeur devrait être dirigé par un comité d'orientation rassemblant un large éventail d'intérêts et d'expertises, incluant des représentants d'organismes communautaires, comme le Conseil régional de l'environnement de Montréal et la Fondation Héritage Montréal.

Recommandation 2 : Rétablir les priorités de manière à privilégier la mise en valeur des espaces verts et les préoccupations environnementales.

Le premier objectif doit redevenir la restauration et l'amélioration des espaces publics de ce parc vert et bleu. La tenue des festivals de musique et d'autres événements devra être accommodée, mais cet objectif doit rester secondaire.

Recommandation 3 : Ajouter des membres au Conseil d'administration de la Société afin d'assurer que les préoccupations environnementales, patrimoniales, et d'espaces verts soient plus présentes.

Afin de chercher un meilleur équilibre entre les préoccupations et des approches mercantiles et environnementales, il y aura lieu de nommer d'autres membres au Conseil d'administration des milieux de la protection de l'environnement, du patrimoine, et des espaces verts.

Recommandation 4 : Assurer un financement adéquat du parc.

La Ville devrait intégrer le financement annuel de la Société dans son budget, sans lui demander d'avantage d'autofinancement. Au contraire, à la lumière des 418 millions de dollars \$ de fonds publics en voie d'être dépensés à court terme pour des installations essentiellement destinées à des organismes privés, il est clair que le budget de la Société devrait être substantiellement augmenté (plusieurs millions de dollars par année) pour lui permettre de mieux entretenir le parc et d'offrir plus d'activités non payantes à la population. Il faudrait chercher une participation financière de la part des Gouvernements supérieurs pour cette attraction majeure à l'échelle de Montréal, du Québec et du Canada. Dorénavant, s'il y avait d'autres

projets à caractère privé, il faudrait s'assurer que les promoteurs privés contribuent leur juste part aux coûts d'immobilisation et de fonctionnement.

Recommandation 5 : Apporter des améliorations à travers le parc Jean-Drapeau.

Une partie du mandat pour les responsables de l'actualisation du plan directeur devrait être d'élaborer un programme d'investissements pour le parc. Ces projets devront comprendre, entre autres, les interventions suivantes.

- Restaurer la Place des Nations comme lieu de commémoration de l'Expo 67 et comme site événementiel.
- Prolonger la Promenade riveraine vers le phare, le Vieux Fort, et la Ronde, un projet reporté depuis 1992.
- Bonifier l'aménagement de la partie sud de l'île Sainte-Hélène pour qu'il demeure beau et accueillant quand il n'y a pas de spectacle ou d'événement en lui redonnant un caractère « naturel » approprié pour un parc plutôt que le caractère urbain et froid des aménagements en cours. Il s'agit d'ajouter de la végétation pour le rendre plus polyvalent et donc plus utile à l'année, et pour l'intégrer davantage au reste du parc,
- Investir dans la restauration respectueuse des équipements et infrastructures actuels tels que les canaux de l'île Notre-Dame, le bassin Olympique, et l'édifice Hélène-de-Champlain.
- Élargir l'éventail d'activités récréatives et environnementales, incluant des accès inédits au fleuve et de meilleurs contacts avec la nature.

Recommandation 6 : Améliorer le transport collectif.

Intégrer un système de transport le long de la Promenade des îles, afin de lier au métro les pôles d'attraction — la plage Doré, le Casino, le bassin Olympique, la Biosphère, les piscines, le musée au vieux fort Stewart, et la Ronde — ainsi que les espaces verts. Il s'agit non seulement d'améliorer la qualité de service, mais aussi de faire en sorte que le déplacement sur le site soit une expérience ludique, comme c'était le cas durant Expo 67. Dans un premier temps, ceci pourrait comprendre des balades. À plus long terme, il serait intéressant d'y implanter un système innovateur, tel qu'une version avant-garde de train surélevé ayant une capacité entre le mini rail et l'Expo Express.

En conclusion, le patrimoine historique, architectural, et aménagé de l'île Ste-Hélène, ainsi que la présence de végétation, de faune et de panoramas, forment un lieu unique et offrent une expérience unique dans la métropole. « *L'histoire, autant que la nature, a modelé les Îles pour en faire un lieu symbolique où se sont incarnés et s'incarnent toujours les préoccupations et les désirs profonds de notre collectivité.* » a dit le maire Jean Doré en 1993. La création du site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène et son inscription au Registre du patrimoine culturel du Québec visent à protéger les valeurs fondamentales du lieu et leur matérialité.

Il faut adopter une approche plus équilibrée et plus respectueuse de l'environnement. Le parc Jean-Drapeau consoliderait ainsi sa réputation de destination de classe mondiale et de parc de front de mer accessible et attrayant, à longueur d'année, pour les Montréalais et les visiteurs. Il ne s'agit pas de choisir entre les espaces verts, les équipements et les événements. Avec une conception et une gestion adéquates, les Montréalais pourront bénéficier des trois.